



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports ferroviaires

Question écrite n° 37547

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la mise au point de la technologie pendulaire et sur son développement en France. En effet, un communiqué de l'AFP en date du 20 mars 2004 fait état de l'achat de 26 trains pendulaires par Trenitalia au groupe Alstom. L'article mentionne notamment que ces trains répondent à des critères de confort très élevés et sont dotés des plus récentes technologies. Composés de sept voitures avec une capacité de 430 voyageurs, ils pourront atteindre une vitesse maximale de 250 kilomètres par heure, seront inter-opérables et pourront donc circuler sur tout le réseau européen. Par ailleurs, selon le groupe Alstom, la commande de Trenitalia s'ajoutera à celle de la Renfe - chemins de fer espagnols. Au total, ce serait plus de 50 trains de la gamme Pendolino qui auraient été commandés à Alstom cette année, pour un montant de 780 millions d'euros. Ainsi, nos voisins européens - mais également la Chine où il existe une demande pour cette technologie - manifestent un intérêt certain à la pendularisation. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement vis-à-vis de cette technologie et ce qu'il entend faire pour lui assurer le développement qu'il mérite en France, en particulier sur l'axe ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Texte de la réponse

La convention, en date du 21 février 2001, qui vise à améliorer les relations entre Paris, Limoges, Brive et Cahors, mais également à permettre une desserte de Roissy, prévoit, outre la transformation pendulaire de six rames TGV Atlantique, d'importants travaux d'infrastructures. Plusieurs facteurs ont amené à s'interroger sur la pertinence du matériel retenu : surcoûts liés à la pendularisation du matériel, faible rentabilité, appréciation des enjeux d'amélioration de la ligne qui sont tout autant des enjeux de confort, de qualité de service, d'image et de ponctualité, que des enjeux de gains de temps. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire réuni le 18 décembre 2003 sous la présidence du Premier ministre a, en conséquence, décidé : de poursuivre les travaux d'amélioration de l'infrastructure ferroviaire sur l'axe Paris - Limoges - Toulouse ; de procéder, dès le début 2004, à une expérimentation commerciale du matériel TEOZ sur cette ligne ; d'étudier toutes les modalités d'interconnexion permettant d'accéder au réseau TGV, et notamment à l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle. L'expérimentation commerciale des rames TEOZ, entreprise début 2004, a permis de conclure à la mise en ligne régulière de ce matériel sur la ligne. Elle débutera le 16 novembre prochain ; l'objectif est de réaliser 7 aller-retours quotidiens d'ici à l'été 2005. Les études qui avaient été prévues par le CIADT sur cette ligne ont été achevées. Le comité technique auquel participent les régions concernées a été réuni plusieurs fois au cours de l'année 2004 afin d'en assurer le suivi. D'autre part, la procédure de déclaration d'utilité publique de suppression de 29 passages à niveau situés dans le département de l'Indre a été entreprise au début du mois de septembre. Un nouveau comité technique sera réuni à l'automne par le préfet de la région Limousin, coordonnateur du projet, en vue de réfléchir aux suites à donner aux études aujourd'hui terminées. Il pourrait donner lieu à la tenue d'un comité de pilotage réunissant toutes les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37547

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2906

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 10037